

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 20 décembre 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-073

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT – M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Nicole FILLON – M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET – Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER

Étaient absents : Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Pauline CANARD

Étaient excusés : M. Yves COURTOT - Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Franck LALIGANT

Pouvoir de :

M. Yves COURTOT à M. Eric PIESVAUX

M. Franck LALIGANT à M. Philippe CHAUCHOT

Mme Yvette CHAUCHEFOIN à Mme Evelyne GAILLOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages possibles : 13

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 021-212105019-20231220-D2023_073-DE



OBJET : AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS DE LA TRAVERSÉE (RD 977BIS) – SECTION NORD : CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « FONDS MOBILITÉS ACTIVES – AMÉNAGEMENTS CYCLABLES »

Vu la délibération n°2021-080 approuvant l'opération d'aménagement des espaces publics de la traversée du bourg ;

Vu la délibération n°2022-003 approuvant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec Ingénierie Côte d'Or (ICO) pour l'aménagement des espaces publics de la traversée du bourg ;

Considérant que ce projet est inscrit dans la stratégie de revitalisation à l'axe 3 du programme « Petite Ville de Demain » dont la commune est lauréate ;

Considérant que des aménagements de sécurité doivent être réalisés pour modérer la vitesse des véhicules et sécuriser les abords de la RD977 bis ;

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 20 décembre 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-073

Considérant le souhait de développer des mobilités douces sur la commune et de repenser le stationnement existant ;

Considérant la volonté de poursuivre la mise en valeur du bourg et son cadre de vie ;

Considérant la candidature de la Commune de Pouilly-en-Auxois déposée au titre de l'Appel à projets « Fonds mobilités actives – aménagements cyclables » de l'Etat le 12 avril 2023 ;

Vu le courrier de M. le Préfet adressée au Maire de Pouilly-en-Auxois le 18 septembre 2023 annonçant une aide maximale de l'Etat de 382 370 euros pour le projet de création d'une voie verte piétons cycles aux abords de la RD 977 bis – section nord – traversée de Pouilly-en-Auxois ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (13 voix) de :

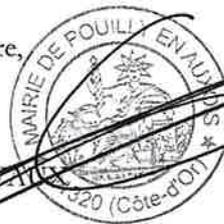
- 1) Autoriser le Maire à signer la convention de financement dans le cadre de l'appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables » avec l'Etat au titre de la création d'une voie verte piétons cycles aux abords de la RD 977 bis – section nord – traversée de Pouilly-en-Auxois. ;
- 2) Déléguer au Maire toute compétence pour exécuter toute démarche nécessaire à l'application de la présente décision ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESSE



Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yohann Mortier-Jeannin".

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 021-212105019-20231220-D2023_073-DE

The logo for "S2LOW" is displayed in blue. It features the text "S2LOW" in a stylized font, with a graphic element resembling a bird or a wing to the right of the text.